

VILLE DE DECAZEVILLE - AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE MUNICIPAL n° 342/2016 - CIRCULATION ET STATIONNEMENT RUE PLACE DECAZES MESCLADIS

Le Maire de la Commune de Decazeville,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L2213-1 et suivants

VU le Code Pénal en son article 610-5° et suivants,

VU le Code de la route en son article R. 411-8°,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre toutes mesures pour assurer la sécurité et à la demande présentée par l'association MESCLADIS représentée par Monsieur Alain SOLIGNAC 12300 DECAZEVILLE,

ARRETE

ARTICLE 1° - La circulation et le stationnement seront interdits rue place Decazes, du carrefour de la rue Lassalle à l'intersection avec l'igüe de Cantagrel, du samedi 9 juillet 2016 19h au dimanche 10 juillet 2016 à 2h.

ARTICLE 2°- La signalisation routière réglementaire sera mise en place par l'association MESCLADIS.

ARTICLE 3° - Les Services Techniques Municipaux,
Le Commandant de Police Nationale,
La Police Municipale,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Fait à Decazeville, le 16 juin 2016

Le Maire,
François MARTY

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

